

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

Arras, le 9 janvier 2020

*Service de l'Environnement
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques*

Courriel : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Décision concernée : Projet d'arrêté fixant la réglementation de la pêche dans les cours d'eau du département du Pas-de-Calais pour l'année 2020.

Période de consultation : du 16 décembre 2019 au 06 janvier 2020

Participation du public

Synthèse des observations du public

Le projet d'arrêté fixant la réglementation de la pêche dans les cours d'eau du département du Pas-de-Calais pour l'année 2020 a été mis à disposition du public du 16 décembre 2019 au 06 janvier 2020 conformément aux dispositions de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012.

Aucune remarque n'a été formulée sur le projet d'arrêté mis à disposition du public pendant 21 jours.

En conséquence, le projet d'arrêté préfectoral peut être proposé à la signature de M. le Préfet.